

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de NOUSSEVILLER-ST.NABOR

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Nombre de Conseillers en fonction : 15

Membres présents : MICHELS Grégory, SCHUSTER Sabine, SCHLIENGER Gilles, RISSE Pamela, WAGNER Jérôme, WACK Anne, WEBER David, JUNG Carole, ZIMMERMANN Sébastien, MICHELS Anais, HEHN Jean Philippe, KARMANN Raymonde, KLEIN Michael, BERNARD Caroline, MATTIUZZO Jérémie.

1/BUDGET PRIMITIF 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions présentées par le Maire, décide de voter à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'exercice 2020, arrêté en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 626.472,00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 571.947,00 €

2/AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 en date du 28/02/2020, statuant sur l'affectation des résultats 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 265.603,35 € et un excédent d'investissement de 69.343,64 €, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

D'imputer l'excédent de fonctionnement de 265.603,35 € en recettes au compte 1068 (excédent de fonctionnement) du Budget Primitif 2020.

L'excédent d'investissement de 69.343,64 € sera repris au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

3/TAXES DIRECTES LOCALES 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du financement nécessaire au Budget, décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition suivants :

| | BASES PREVISIONNELLES | TAUX | PRODUIT |
|-------------------------|------------------------------|-------------|----------------|
| TAXE S/PROP. BATIES | 803.000 | 12,10 % | 97.163 |
| TAXE S/PROP. NON BATIES | 21.400 | 48,90 % | 10.465 |
| TOTAL | 824.400 | | 107.628 |

4/MISE EN PLACE DES DELEGATIONS AU MAIRE

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- alinéa 2 : de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- alinéa 5 : de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- alinéa 6 : de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- alinéa 8 : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- alinéa 9 : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- alinéa 11 : de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- alinéa 16 : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- alinéa 17 : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal,
- alinéa 21 : d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.

5/MISE EN PLACE DES DELEGATIONS DES ADJOINTS

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des délégations accordées aux adjoints.

Madame SCHUSTER Sabine est déléguée pour délivrer et signer les pièces relatives à l'administration générale, principalement pour les actes d'état civil, la gestion des biens immobiliers de la commune et des affaires scolaires et péri-scolaires. Elle encadrera le personnel des services d'entretien et le personnel péri-scolaire.

Monsieur SCHLIENGER Gilles est délégué pour délivrer et signer les pièces relatives à l'administration générale et particulièrement les documents relatifs à l'urbanisme et au droit du sol.

Il est délégué pour prendre toute mesure nécessaire au bon fonctionnement des services généraux de l'ensemble des bâtiments, de l'assainissement, des voiries, des forêts et des cimetières.

Il encadrera le personnel des services techniques de la commune.

6/CONSTITUTION DES COMMISSIONS

➤ **Commission des Finances**

MICHELS Grégory, SCHLIENGER Gilles, RISSE Pamela, WAGNER Jérôme, KARMANN Raymonde.

➤ **Commission des Travaux et de la Construction**

MICHELS Grégory, SCHLIENGER Gilles, WAGNER Jérôme, ZIMMERMANN Sébastien, KLEIN Michael, MATTIUZZO Jérémie.

➤ **Commission d'Adjudication et ouverture des plis**

MICHELS Grégory, titulaire.
SCHLIENGER Gilles, MATTIUZZO Jérémie, suppléants.

Le Receveur Municipal, la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, le Maître d'œuvre.

➤ **Commission des Affaires scolaires**

MICHELS Grégory, SCHUSTER Sabine, RISSE Pamela, WACK Anne, MICHELS Anaïs.

➤ **Commission des Affaires Culturelles et Sportives**

MICHELS Grégory, WACK Anne, ZIMMERMANN Sébastien, MICHELS Anaïs, KLEIN Michael, BERNARD Caroline.

➤ **Commission des Fêtes et Cérémonies**

MICHELS Grégory, SCHUSTER Sabine, SCHLIENGER Gilles, WACK Anne, JUNG Carole, KARMANN Raymonde, KLEIN Michael, MATTIUZZO Jérémie.

➤ **Commission de la communication**

MICHELS Grégory, SCHLIENGER Gilles, RISSE Pamela, JUNG Carole, BERNARD Caroline.

➤ **Commission Communale des Impôts Directs**

SCHLIENGER Gilles, SCHUSTER Sabine, JUNG Carole, KARMANN Raymonde, SCHOUVER Roger, METZINGER André, BELAIR Josette, JUNG Norbert, HEITZ Jacques, GREFF Roger, STARCK Joseph, , RISSE Jacqueline, VIGNERON Marie-Jeanne, SPIELDENNER André, GEISSKOPP René, DORY Christian, GUILLENTZ Daniel, KUHN Philippe, MASSING Pierre, KOREN Simone, GAPP Raymonde, BICHLER Raymond (Sarreguemines), TOUSCH Alphonse (Bousbach), FOTRE Alain (Hundling).

7/DESIGNATION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

➤ **Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France**

MICHELS Grégory, Maire, SCHUSTER Sabine, Adjointe au Maire suppléante.

➤ **Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan**

WAGNER Jérôme, MICHELS Grégory

➤ **Syndicat de la Maison Forestière**

SCHLIENGER Gilles

➤ **Délégués à la Mission Locale du Bassin Houiller**

KARMANN Raymonde, titulaire
SCHUSTER Sabine, suppléante

➤ **Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle**

MICHELS Grégory, titulaire et SCHLIENGER Gilles, suppléant

➤ **Délégué à la Sécurité Routière**

WAGNER Jérôme, WACK Anne, ZIMMERMANN Sébastien

➤ **Correspondant de la Défense**

HEHN Jean-Philippe

➤ **CLECT (Com. Locale d'évaluation des charges transférées)**

MICHELS Grégory, SCHUSTER Sabine

8/DECOMPTE USCNC – REPAS STE BARBE 2019

L'examen des frais engagés par l'Union Sportive et Culturelle de Nousseviller-Cadenbronn durant l'exercice 2019, concernant la gestion la fête de la Sainte Barbe organisée pour la commune le 08 décembre 2019, laisse apparaître un excédent de 5.003,00 en faveur de l'USCNC.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De reverser à l'U.S.C.N.C. la participation de 5.003,00 €
- D'autoriser le Maire à émettre le mandat correspondant et d'inscrire la dépense au BP 2020.

9/ANNULATION TITRES DE RECETTE LOCATION TERRES COMMUNALES 2018 - 2019

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire de terrains communaux n'a pas pu exploiter la totalité des parcelles en raison d'un non entretien de la part du locataire précédent.

A cet effet, il propose au Conseil Municipal, d'annuler le titre de recette de 2018 d'un montant de 32,42 € et un titre de recette de 2019 d'un montant de 31,44 €.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité,

L'annulation de ces deux titres de recette d'un montant total de 63,86 €.
Autorise le maire à effectuer les mandats correspondants au BP 2020.

10/INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil Municipal de différentes observations et propositions diverses.

- L'acquisition de 3 ordinateurs portables afin d'équiper les Elus pour leur missions de maire et d'adjoints ainsi qu'un réfrigérateur pour la mairie, le coût total est de 3.331,94 €.
- La souscription de la mutualisation d'un ordinateur supplémentaire pour un adjoint, le maire et un adjoint étant déjà équipés depuis le début de l'année. Ce nouvel équipement aura un coût supplémentaire de 700 € /an.
- La WIFI sera installée dans la salle de réunion pour un montant de 250 €.
- Achat d'un équipement de vidéo conférence pour la salle de réunion de la mairie, les devis seront à venir.
- Proposition de changement de la porte du Club House de l'USCNC, suite à l'effraction. La commune dispose d'un devis de 6.310 € et a obtenu un remboursement de 2.100 € de l'assurance.
- Le Maire propose la remise en état du secrétariat de la mairie qui nécessite des travaux importants.
- Le panneau de signalisation de l'entrée du village en venant de Cadenbronn sera déplacé en raison de la construction de l'immeuble de M. ZIMMERMANN Sébastien.
- Le maire informe les conseillers que le comptable du SGC de Saint-Avold propose une formation de base et établira un bilan financier aux élus en septembre, les conseillers intéressés sont les bienvenus.
- Le maire précise qu'en septembre les projets pour 2021 seront décidés.

- Le centre aéré de Rouhling fonctionnera cet été mais avec un effectif réduit en raison des mesures sanitaires, le nombre d'enfants de la commune, reste inchangé.
- La maison Thill au milieu du village sera remise en état par son propriétaire.
- Une intervention de la Sté BRECHBIELL a été demandée à l'école élémentaire en raison de nombreuses pannes de courant.
- Des demandes pour l'installation d'une machine à pain sont à l'étude.